

# AVIS DE SOUTENANCE DE THÈSE

DOCTORAT (Arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016)

## Monsieur Gaël LE ROUX

candidat au diplôme de Doctorat de l'Université d'Angers, est autorisé à soutenir publiquement sa thèse

**le 11/10/2023 à 13h30**

**UFR Santé**

**Département Médecine**

**Salle F102**

**28 rue Roger Amsler**

**49045 ANGERS CEDEX 1**

sur le sujet suivant :

### **Toxinovigilance : quelles données pour quels usages ? Morsure par les animaux venimeux terrestres dans les centres antipoison français**

Directeur de thèse : **Monsieur Alexis DESCATHA**

Composition du jury :

Monsieur Jean-Philippe CHIPPAUX, Directeur de recherche émérite Université Paris Cité, Rapporteur

Monsieur Alexis DESCATHA, PU-PH Université d'Angers, Directeur de thèse

Monsieur Sébastien FAURE, Professeur des Universités Université d'Angers, Examineur

Madame Annette LECLERC, Directrice de Recherche émérite Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, Examineur

Madame Christine ROLLARD, Maître de Conférences MNHN Paris, Examineur

Monsieur Antoine VILLA, PU-PH AP-HM Marseille, Rapporteur

Madame Juliette BLOCH, Directrice Mission Alerte et veille ANSES, Membre Invité

### **Résumé de la thèse**

Lorsque les centres antipoison (CAP) français sont sollicités pour des patients mordus par des animaux venimeux, il s'agit presque exclusivement d'une question de prise en charge aiguë. Pour autant, à l'exception des vipères, ces événements sont rares. Aussi, les connaissances et l'expérience en toxicologie clinique sont difficiles à acquérir sur les seules données des CAP. Ces travaux avaient pour objectif de montrer qu'en complément à l'analyse rétrospective des cas des CAP, il pourrait être utile de recourir à des sources d'informations complémentaires et à de nouvelles approches d'analyse des données. Un premier axe de travail, descriptif, a permis de faire l'état des lieux des morsures par des animaux jusqu'alors peu étudiés par les CAP : les araignées d'une part, et les reptiles exotiques d'autre part. Au cours d'un deuxième axe de travail, analytique, c'est dans l'objectif de proposer de nouveaux outils que les cas d'envenimation ont été analysés : outils d'évaluation de la gravité et d'évaluation du risque des morsures de vipères. Ces deux premiers axes se sont appuyés sur des données complémentaires naturalistes et environnementales. Enfin, au cours du troisième axe, un travail prospectif sur les conséquences physiques et psychiques de morsures de vipères a été initié. A termes, ce sont de nouvelles connaissances qui ont été acquises, et qui seront utiles, non seulement à la prise en charge des patients, mais aussi à des fins d'alerte, de prévention et d'information sur les animaux venimeux. C'est la mission de la toxinovigilance.